

Informations de base	
<b>2020/2081(INI)</b>	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Proposition de recommandation du Conseil, de la Commission et du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations avec la Biélorussie	
<b>Subject</b>	
6.40.04 Relations avec la Communauté des États indépendants (CEI)	
<b>Zone géographique</b>	
Biélorussie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/09/2020	Vote en commission		
28/09/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0167/2020	Résumé
19/10/2020	Résultat du vote au parlement		
20/10/2020	Résultat du vote au parlement		
20/10/2020	Débat en plénière		
21/10/2020	Décision du Parlement	T9-0280/2020	Résumé
21/10/2020	Résultat du vote au parlement		
21/10/2020	Fin de la procédure au Parlement		
22/10/2020	Résultat du vote au parlement		
23/10/2020	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2081(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/02961

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE652.398	17/06/2020	
Amendements déposés en commission		PE657.166	03/09/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0167/2020	28/09/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0280/2020	21/10/2020	Résumé

## Proposition de recommandation du Conseil, de la Commission et du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations avec la Biélorussie

2020/2081(INI) - 21/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 602 voix pour, 44 contre et 44 abstentions, une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations avec la Biélorussie.

Les députés ont adressé une série de recommandations au Conseil, la Commission et au vice-président de la Commission/Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité:

### Situation post-électorale

Le Parlement a recommandé de soutenir la décision de l'UE et de ses États membres de ne pas reconnaître les résultats électoraux frauduleux annoncés par la Commission électorale centrale biélorusse et de ne pas reconnaître Aliaksandr Loukachenko comme président légitime du pays une fois son mandat actuel expiré au plus tard le 5 novembre 2020.

La résolution a appelé à reconnaître le Conseil de coordination (CC) initié par Sviatlana Tsikhanouskaya, présidente élue aux yeux du peuple biélorusse, comme le représentant légitime du peuple exigeant le changement démocratique et la liberté au Bélarus, insistant pour que le régime biélorusse entame un dialogue avec lui. Elle a également déploré la persécution des membres du CC et exigé que toutes les actions en justice entreprises par les autorités contre eux soient abandonnées et que toutes les personnes détenues et arrêtées soient libérées.

Les députés ont également recommandé :

- de soutenir les revendications légitimes du peuple biélorusse en faveur d'un nouveau scrutin, libre et régulier, lequel doit être organisé dans les meilleurs délais sous la surveillance de l'OSCE et d'observateurs internationaux indépendants;
- d'exiger l'arrêt immédiat de la violence, des actes de répression cruels, de la torture et des attaques contre les manifestants pacifiques;
- de mettre en œuvre les sanctions convenues par les ministres des affaires étrangères de l'UE et le Conseil européen et d'imposer des interdictions de visa et des sanctions financières, y compris le gel des avoirs, à l'encontre des représentants du régime, des personnes sanctionnées et des membres de leur famille;

- de prendre position en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Bélarus et de rejeter toute ingérence extérieure de la part d'un État tiers, y compris la Russie, en particulier dans les médias d'État bélarusses et les forces de sécurité;
- d'élaborer un programme global pour le Bélarus après la tenue des nouvelles élections présidentielles et d'organiser une conférence des donateurs pour le Bélarus démocratique afin de soutenir les futurs efforts de réforme et de restructuration de l'économie.

#### **Situation politique au Bélarus et droits de l'homme**

Le Parlement a insisté sur la nécessité de modifier la législation nationale du Bélarus afin d'assurer les droits et libertés civils fondamentaux, tels que la liberté de réunion, d'association, l'expression et l'opinion, ainsi que la liberté des médias, le respect des accords internationaux et des lignes directrices de l'OSCE sur la liberté de réunion pacifique.

Il a également appelé à condamner :

- l'application en cours de la peine de mort au Bélarus;
- l'intimidation et la persécution des défenseurs des droits humains, des figures de l'opposition, des manifestants pacifiques et des militants de la société civile;
- la discrimination et la stigmatisation persistantes à l'encontre des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH, des minorités, des personnes LGBTQI et des familles de détenus à travers le Bélarus;
- la suppression de l'Internet et des médias et l'intimidation et les retraits massifs d'accréditations pour les journalistes afin de mettre fin à la circulation des informations sur la situation dans le pays;
- la corruption systémique répandue à grande échelle dans les institutions publiques et les entreprises publiques biélorusses;
- les discriminations et les stéréotypes dont les femmes sont toujours victimes;
- les textes législatifs qui autorisent le travail forcé.

#### **Coopération économique et sectorielle**

Les députés ont recommandé de rappeler au Bélarus que l'UE est son deuxième partenaire commercial et que l'intensification des relations économiques pourrait apporter un équilibre indispensable au commerce extérieur biélorusse, qui reste très dépendant de la Russie et de l'Union économique eurasienne. Ils ont également souligné l'importance de poursuivre le processus d'adhésion du Bélarus à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La résolution a également insisté, entre autres, sur l'importance :

- d'encourager la diversification énergétique du Bélarus et la réduction de sa dépendance vis-à-vis de la Russie par les importations de pétrole et de gaz en provenance de nouveaux fournisseurs, y compris via le territoire de l'UE;
- d'encourager le Bélarus à renforcer sa coopération avec l'UE en matière d'environnement en vue de la transformation verte, de l'efficacité énergétique, de la durabilité et de la neutralité climatique;
- d'intensifier les efforts pour que les jeunes biélorusses puissent bénéficier d'une éducation de meilleure qualité grâce à une mobilité scolaire accrue et à des possibilités d'études dans l'UE via le programme Erasmus+.

## **Proposition de recommandation du Conseil, de la Commission et du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations avec la Biélorussie**

2020/2081(INI) - 28/09/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Petras AUŠTREVIČIUS (Renew, LT) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations avec la Biélorussie.

Les députés ont adressé une série de recommandations au Conseil, la Commission et au vice-président de la Commission/Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité:

#### **Situation post-électorale**

Les députés ont recommandé de soutenir la décision de l'UE et de ses États membres de ne pas reconnaître les résultats électoraux frauduleux annoncés par la Commission électorale centrale biélorusse, de ne pas reconnaître Aliaksandr Loukachenko comme président légitime du pays une

fois son mandat actuel expiré au plus tard le 5 novembre 2020, et de l'appeler à respecter la volonté du peuple biélorusse et à démissionner pacifiquement.

Le rapport a appelé à reconnaître le Conseil de coordination (CC) initié par Sviatlana Tsikhanouskaya comme le représentant légitime du peuple exigeant le changement démocratique et la liberté au Bélarus, insistant pour que le régime biélorusse entame un dialogue avec lui. Il a également déploré la persécution des membres du CC et exigé que toutes les actions en justice entreprises par les autorités contre eux soient abandonnées et que toutes les personnes détenues et arrêtées soient libérées.

Les députés ont également recommandé :

- de soutenir les efforts déployés par la CC en faveur d'une transition pacifique et démocratique du pouvoir;
- d'exiger l'arrêt immédiat de la violence, de la répression cruelle, de la torture et de la répression contre les manifestants pacifiques;
- de mettre en œuvre les sanctions convenues par les ministres des affaires étrangères de l'UE et le Conseil européen et d'imposer des interdictions de visa et des sanctions financières, y compris le gel des avoirs, à l'encontre des représentants du régime, des personnes sanctionnées et des membres de leur famille;
- de prendre position en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Bélarus et de rejeter toute ingérence extérieure de la part d'un État tiers, y compris la Russie, en particulier dans les médias d'État bélarussiens et les forces de sécurité;
- d'élaborer un programme global pour le Bélarus après la tenue des nouvelles élections présidentielles et d'organiser une conférence des donateurs pour le Bélarus démocratique afin de soutenir les futurs efforts de réforme et de restructuration de l'économie.

#### ***Situation politique au Bélarus et droits de l'homme***

Les députés ont recommandé que des élections libres et équitables puissent avoir lieu avant la mise en place d'un processus de réforme constitutionnelle transparent et inclusif, sous réserve d'une consultation publique de toutes les parties prenantes pertinentes de la société biélorusse.

Le rapport a insisté sur la nécessité de modifier la législation nationale du Bélarus afin d'assurer les droits et libertés civils fondamentaux, tels que la liberté de réunion, d'association, l'expression et l'opinion, ainsi que la liberté des médias, le respect des accords internationaux et des lignes directrices de l'OSCE sur la liberté de réunion pacifique.

Il a également appelé à condamner i) l'application en cours de la peine de mort au Bélarus ii) l'intimidation et la persécution continues des défenseurs des droits humains, des figures de l'opposition, des manifestants pacifiques et des militants de la société civile, iii) la discrimination et la stigmatisation persistantes à l'encontre des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH, des minorités, des personnes LGBTQI et des familles de détenus à travers le Bélarus ; iii) la suppression de l'Internet et des médias et l'intimidation et les retraits massifs d'accréditations pour les journalistes afin de mettre fin à la circulation des informations sur la situation dans le pays.

#### ***Coopération économique et sectorielle***

Les députés ont recommandé de rappeler au Bélarus que l'UE est son deuxième partenaire commercial et que l'intensification des relations économiques pourrait apporter un équilibre indispensable au commerce extérieur biélorusse, qui reste très dépendant de la Russie et de l'Union économique eurasienne. Ils ont également souligné l'importance de poursuivre le processus d'adhésion du Bélarus à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), car il encouragera la modernisation et la diversification de l'économie, contribuera à la création d'un environnement commercial plus stable dans le pays et facilitera les échanges fondés sur des règles avec l'UE.

Le rapport a également insisté sur l'importance :

- de faire part de la préoccupation de l'UE face à la corruption systémique répandue à grande échelle dans les institutions publiques et les entreprises publiques biélorusses;
- d'encourager la diversification énergétique du Bélarus et la réduction de sa dépendance vis-à-vis de la Russie par les importations de pétrole et de gaz en provenance de nouveaux fournisseurs, y compris via le territoire de l'UE;
- d'encourager le Bélarus à renforcer sa coopération avec l'UE en matière d'environnement en vue de la transformation verte, de l'efficacité énergétique, de la durabilité et de la neutralité climatique;
- d'étudier les possibilités de voyager sans visa vers les citoyens biélorusses afin que les contacts inters et personnes ne soient pas pris en otage par les principes antidémocratiques des autorités biélorusses;
- de soutenir la coopération transfrontalière et la circulation entre le Bélarus et les États membres voisins de l'UE;
- d'intensifier les efforts pour que les jeunes biélorusses puissent bénéficier d'une éducation de meilleure qualité grâce à une mobilité scolaire accrue et à des possibilités d'études dans l'UE via le programme Erasmus+.